

# Certificat Web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-159301-Z-217932-2021

Ecocert Canada confirme par la présente que :

## INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

539, boulevard Ouellet, Thetford Mines, Québec, G6G 4X4, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

**Régime Bio Canada (COR) \***



Pour les étapes de production / activités:

CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS, PRODUCTION VEGETALE

Certificat délivré le 15 juillet 2021

### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
G6W 6N2, Canada

[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

**Date d'anniversaire : 16 mars 2022**

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente.

Date de la certification initiale : 25 octobre 2018

Le dernier audit a eu lieu le 16 juin 2021

Z001(COR)v02fr

A handwritten signature in black ink that reads 'S. Houle'.

Page 1/6

\* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises. La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat  
officiel actualisé

# Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-159301-Z-217932-2021



## INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

### Régime Bio Canada (COR) \*

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ( [X] : en conformité )		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Ail	Biologique	X	X	X
> Aneth	Biologique	X	X	X
> Aubergines	Biologique	X	X	X
> Basilic	Biologique	X	X	X
> Betteraves	Biologique	X	X	X
> Brocolis	Biologique	X	X	X
> Carottes	Biologique	X	X	X
> Choux chinois	Biologique	X	X	X
> Choux de Bruxelles	Biologique	X	X	X
> Choux rouges	Biologique	X	X	X
> Choux verts	Biologique	X	X	X
> Choux-fleurs	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié selon les normes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États-Unis (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 juillet 2021

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada  
[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

Z001(COR)v02fr

Page 2/6

\* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

# Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-159301-Z-217932-2021



## INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

### Régime Bio Canada (COR) \*

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ( [X] : en conformité )		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Concombres	Biologique	X	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X	X
> Courges	Biologique	X	X	X
> Courgettes	Biologique	X	X	X
> Échalotes	Biologique	X	X	X
> Épinards	Biologique	X	X	X
> Fenouil	Biologique	X	X	X
> Fraises	Biologique	X	X	X
> Haricots	Biologique	X	X	X
> Kale	Biologique	X	X	X
> Laitues	Biologique	X	X	X
> Melons	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié selon les normes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États-Unis (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 juillet 2021

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada  
[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

Z001(COR)v02fr

Page 3/6

\* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

# Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-159301-Z-217932-2021



## INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

### Régime Bio Canada (COR) \*

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ( [X] : en conformité )		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Navets	Biologique	X	X	X
> Oignons	Biologique	X	X	X
> Origan	Biologique	X	X	X
> Persil	Biologique	X	X	X
> Piments	Biologique	X	X	X
> Poireaux	Biologique	X	X	X
> Pois	Biologique	X	X	X
> Poivrons	Biologique	X	X	X
> Pommes de terre	Biologique	X	X	X
> Radis	Biologique	X	X	X
> Sauge	Biologique	X	X	X
> Thym	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié selon les normes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États-Unis (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 juillet 2021

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada  
[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

Z001(COR)v02fr

Page 4/6

\* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

# Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-159301-Z-217932-2021



## INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

### Régime Bio Canada (COR) \*

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Tomates	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié selon les normes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États-Unis (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 15 juillet 2021

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

Z001(COR)v02fr

Page 5/6

\* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

# Annexe du certificat web

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-159301-Z-217932-2021



## INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES

### Régime Bio Canada (COR) \*

Site(s) de production couvert(s) :

- > 539, boulevard Ouellet, Thetford Mines, Quebec, G6G 4X4, CANADA
- > 250, chemin Sacré-Coeur Ouest, Adstock, Quebec, G0N 1S0, CANADA

---

Certificat délivré le 15 juillet 2021

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

Z001(COR)v02fr

Page 6/6

\* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA. Cette version Web du certificat confirme le statut biologique des produits listés. Le détail des marques de commerce doit être demandé à l'opérateur certifié.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé